

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXCEPTIONNELLE
DU
6 FÉVRIER 2025



Le Comité Régional des Étudiants en Médecine est régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901
A but non lucratif - Déclaration de la Vienne sous le n°6745- Parution au JO du 6 juillet 1983 Affilié à l'ANEMF - Organisation
représentative selon la loi du 10 juillet 1989 N° SIRET 380 918 474 00020 - Code APE 913 E
Procès-verbal de l'assemblée générale exceptionnelle du jeudi 6 février 2025

MEMBRES PRÉSENTS

N°	NOM	PRÉNOM	POSTE/STATUT
1	PAUGET	Chloé	VP Reprographie
2	LEDUC	Mélanie	VP Reprographie
3	TRIPONEL	Dorian	CM Tutorat La Rochelle
4	BASSEGUY	Anaëlle	CM Tutorat P2/D1
5	BOCKELEE	Zélie	Adhérente (procuration)
6	GAUTHIER-CONTOUR	Perrin	CM Ski (procuration)
7	SCODELLARO	Lise	Adhérente (procuration)
8	GOUZIEN	Enora	CM Tutorat Infirmier
9	MOINET	Emmanuelle	CM Tutorat Infirmier (procuration)
10	GIBERT	Lucas	VP Reprographie
11	CADAS	Sébastien	CM Ski (procuration)
12	RIPAULT	Elio	Adhérent (procuration)
13	BUSHELL	Lison	Adhérente
14	PHAMISITH	Enzo	Adhérent
15	LINDERBERGER	Yasmine	Adhérente
16	DUMON	Mathieu	VP Animation
17	SENOVILLA	Lucia	Adhérente
18	DUMONT	Violette	Adhérente

19	LUTARD	Maud	CM Tutorat P2/D1
20	MARCHIONI	Rémi	Adhérent (procuration)
21	GRIMBERT	Thomas	Adhérent (procuration)
22	MARIE-JOULS	Lou	Adhérente (procuration)
23	DUCHENE	Salomé	VP Reprographie (procuration)
24	MERCERON	Aubin	Secrétaire
25	DANTIN	Marius	CM Ski (procuration)
26	NICOLAS	Camille	Adhérente (procuration)
27	LE GAL	Stanislas	CM Gala
28	LE GAL	Nicolas	CM Gala
29	DELETANG	Enzo	Adhérent
30	CHUNIAUD	Lola	Adhérente
31	PELLERIN	Gaspard	VP Études médicales
32	PERRET	Olivier	VP Études médicales
33	GIBAUD	Lyes	VP Tutorat
34	TEIXEIRA	Éléa	Adhérente
35	MILIN	Océane	Adhérente
36	MOREAUX	Lisa	VP Transition Sociale et Environnementale
37	ROY	Lucas	VP Transition Sociale et Environnementale
38	LEYMARIE	Irénée	Adhérente
39	DIPAKWET	Joshuah	Adhérent
40	MAURIN	Ayrald	Adhérent
41	PICAUD	Amaury	Adhérent
42	MCHEIK	Wassim	Adhérent (procuration)
43	PATUREAU	Vincent	Adhérent (procuration)
44	WALCZAK	Victoria	Adhérente (procuration)
45	BOUCHET	Mathilde	Adhérente (procuration)
46	BOUQUET-MOINE	Clovis	Adhérent (procuration)
47	CANTINI	Rémi	VP Animation
48	CANTINI	Guillemette	Adhérente (procuration)
49	LOPEZ	Simon	Adhérent (procuration)
50	HELSTROFFER	Antoine	Adhérent
51	VERNIER	Maxime	CM Tutorat La Rochelle
52	ROY	Nathan	Adhérent
53	TAULELLE	Lucie	Adhérente
54	TOUZE	Elfie	Adhérente
55	DANIS	Viviane	Adhérente
56	HERVÉ	Chloé	Adhérente
57	VENAULT	Bastien	Adhérent
58	CONCHON	Clément	Adhérent
59	BOUVIER	Camille	VP ANEMF
60	HENRY	Emma	VP Tutorat
61	BOUCHENEZ	Manon	Adhérente (procuration)
62	ABBOUD	Milan	Adhérent
63	MILLEY-ARJALIES	Mathéo	CM Webmaster
64	GOUSSET	Anne-Sophie	CM Sport et culture
65	MISTROT	Mathilde	Adhérente (procuration)
66	MEDAGHRI ALAOUIX	Yassine	VP Communication
67	FREGEAI	Enzo	Adhérent
68	CATHALA CELERIER	Anna	Adhérente
69	ABOU AKAR	Laure	Adhérente
70	JAMMES	Tara	Adhérente
71	DULONG	Margaux	Adhérente

72	VIRIOT	Martin	Adhérent
73	RAOUL	Zoé	Adhérente
74	ABDULLAH	Matthias	Président
75	MURPHY	Tara	Trésorière
76	SALLES	Léonore	Adhérente
77	BOUTIN	Claire	Adhérente
78	COJEAN	Maela	Adhérente
79	FLICHOT	Louis	Adhérent
80	PRODHOMME BREDOUX	Louise	Adhérente
81	SANSQUIER	Aurore	Adhérente
82	CHARTRON	Océane	Adhérente
83	MORENO	Nathan	Adhérent
84	MAI	Luca	Adhérent
85	LE METEIL	Lou	Adhérente
86	STERLIN	Léna	Adhérente
87	LARCHER	Maïwenn	Adhérente
88	NAUDIN	Angela	Adhérente
89	BOURDELET	Violaine	Adhérente
90	LOMBARD	Soline	Adhérente
91	AUBERT	Adèle	Adhérente
92	BRUNEL	Isaline	Adhérente (procuration)
93	MAZET	Oscar	Adhérent
94	HUILLE-ISTE	Héloïse	Adhérente
95	ROBICHON	Juliette	VP IFMSA
96	OPRI	Ioana	Adhérent (procuration)
97	TERRIER	Maëlys	Adhérent
98	PHILIPPE	Valentin	Adhérent
99	BOUTROS	Joe	Adhérent
100	MONAT	Albane	Adhérente (procuration)
101	VICTOR	Juliette	Adhérente (procuration)
102	GUITTON	Domitile	Adhérente (procuration)
103	GIRARD	Marine	Adhérente (procuration)
104	DOUNIES	Louise	Adhérente (procuration)
105	PRIGENT	Thibaut	VP IFMSA
106	SEM	Antoine	Adhérent (procuration)
107	GOURJAULT	Jeremy	Adhérent
108	SARRAZIN	Antoine	Adhérent
109	HARDY	Anne	Adhérente
110	JAYLE	Lola	Adhérente
111	ARNOULT	Marine	VP Santé publique
112	GROSSIN	Nathan	Adhérente (procuration)
113	MARTIGNY	Colombe	Adhérente
114	MARTIGNY	Isaure	Adhérente (procuration)
115	DE MORAS	Adrien	VP Santé publique
116	SCUTA	Antonia	Adhérente
117	GUIGNET	Axelle	Adhérente
118	REULIER	Arthur	Adhérent
119	MESNARD	Simon	Adhérent
120	GUILLARME	Esther	Adhérente (procuration)
121	TADJ	Sami	Adhérent
122	AABD	Nuraddin	Adhérent
123	JEAN	Léo	Adhérent
124	DIARRA	Mohamed	Adhérent
125	TAILHARDAT	Albane	Adhérente (procuration)
126	CHEDOZEAU	Line	Adhérente (procuration)

127	RIGAULT	Solveig	Adhérente (procuration)
128	BÉCOT	Héloïse	Adhérente (procuration)
129	KOWALEWSKI	Thomas	Adhérent (procuration)
130	MICHELY	Adèle	CM Ski
131	NIOLLET	Romane	Adhérente
132	HERBILLON	Lilly	Adhérente
133	HO-YOU-FAT	Jonas	Adhérent
134	BARBOTTE	Pierre	Adhérent (procuration)
135	GUIOCHEREAU	Mélissa	Adhérente (procuration)
136	DOUSSET	Nicolas	Adhérent
137	FRITEL	Emma	Adhérente (procuration)
138	BIET	Tom	Adhérent
	SIBILLEAU	Sophie	Salariée du CREM
	DE NADAI	Thierry	VP Réseau et Formation à l'AFEP

*Matthias ABDULLAH, président déclare l'AGE ouverte à 19h18
Sortie Lucie SENOVILLA, adhérente à 19h20. Faisant passer le nombre de votant à 134*

Matthias ABDULLAH, président, commence avec quelques mots : présentation Thierry DE NADAI de l'AFEP présent à cette AGE en tant que modérateur/médiateur, le but de cette AGE est de faire avancer l'association et non inculper ou pointer du doigt certaines personnes, rappel que chaque personne doit voter en pensant pour le bien de l'association (nombreuses procurations).

MOT DE LA PART DU PRÉSIDENT ET DE LA TRÉSORIÈRE SUR L'INTÉRÊT PORTÉ AU CREM

Matthias ABDULLAH, président :

- Pas d'intérêt personnel (point EDN) à faire président du CREM
- Idée de la base est que cette association est indispensable à la vie de la fac et des étudiants en médecine (LAS-D4) : tutorat, soirée, échange, représentation nationale
- Apprentissage au sein du domaine associatif

Tara MURPHY, trésorière :

- Pas d'intérêt personnel (point EDN) à faire trésorière du CREM
- 2^{ème} année de trésorerie (mandat 2023-2024 et 2024-2025) + 1 année CM Gala (mandat 2022-2023)
- Pourquoi la trésorerie : organisation +++, utile pour la vie de tous les jours, poste utile pour l'association, aime les idées portées par le CREM
- Rôle : gérer entrée/sortie d'argent, établir un budget prévisionnel (BP) voté en AG, réguler les problèmes de paiement, gestion interne de l'association avec le reste du bureau restreint

Matthias ABDULLAH explique pourquoi cette AGE était nécessaire : depuis quelques mois différentes choses bloque l'association + sentiment de perte de temps, que les choses qui n'avancent pas.

Le CREM appartient aux adhérents et non pas uniquement au Conseil d'Administration (CA)

Rappel : qu'est-ce que le CREM ?

= CA (VP élus par AG + BR (président, trésorière, secrétaire)) vote pour des décisions et les appliquer par la suite. Ces décisions ont pour but d'avoir un intérêt général (au profit d'un maximum d'adhérent.es).

Le bureau en signant des documents, entreprenant des décisions, met en jeu sa responsabilité légale et juridique.

Matthias ABDULLAH, président : « actuellement il y a des choses qu'on ne veut pas faire, parce qu'on ne veut pas s'engager soit car on estime que ce n'est pas dans l'intérêt global soit parce que légalement ce n'est pas bon. »

- Exemple du gala : dixit Matthias « le CA a voté la venue d'un prestataire « Bleu mon Jules » avec un budget spécifique, cependant le contrat que nous communique ce prestataire le montant n'est pas celui annoncé, il y a plusieurs clauses qui sont problématiques et on ne veut pas le signer »
- Exemple du ski : dixit Matthias « chaque année un voyage au ski est organisé où le CREM met de l'argent dessus. Le CA a adopté à l'unanimité de débloquer 1 000€ de plus pour permettre de nouvelles activités lors du séjour. Cependant ces activités demandent une participation de 15€/personnes. Une demande a été évoquée lors d'un CA sur « est ce qu'on ne pourra pas débloquer de nouveau de l'argent pour payer ces 15€/personne ? ». Un si gros budget pour uniquement 120 étudiants, ça ne va pas dans l'intérêt global. L'association c'est 1 8000 étudiants ».

*Arrivée Nicolas DOUSSET (+procuration) et Tom BIET, adhérents, à 19h20. Faisant passer le nombre de votant à 137.
Sortie de Mathieu DUMON, VP Animation ; Aurore SANSQUIER et Océane CHARTRON, adhérentes à 19h31. Faisant passer le nombre de votant à 134.*

Entrée Mathieu DUMON, VP Animation, à 19h33. Faisant passer le nombre de votant à 135.

Prise de parole n°39, adhérent : « je n'ai pas bien compris, l'intérêt général de l'asso il est voté par les membres de l'asso mais tu dis que les décisions vont à l'encontre de l'intérêt général de l'asso alors que se sont ses membres qui votent. »

→ **Réponse Matthias ABDULLAH, président :** « le CA vote la décision, donc la première partie (+1 000€) est cohérente mais la deuxième partie n'a pas encore été votée mais envisagée et ce qui est resté c'est que le CA va travailler dessus pour pouvoir financer ça. Mais ça nous paraît, nous, contre l'intérêt général. »

Prise de parole n°39, adhérent : « le « nous » il englobe qui ? Ça serait possible d'avoir un discours un peu moins absolu car nous on n'est pas dans l'asso donc on ne sait pas si le « nous » englobe 30 personnes ou 2, dans ce cas-là est-il possible d'être un peu plus clair ? »

→ **Réponse Matthias ABDULLAH, président :** « Le « nous » représente Tara et moi, soit 2 des 3 membres du bureau. Puisqu'on pense que c'est contre l'intérêt général de l'asso, ce n'est pas à nous de décider, c'est pour ça qu'il y a une AG et ça sera à vous de décider si ça vous va ou ne vous va pas. Nous en tant que bureau c'est une alerte en se disant qu'on trouve que c'est contre l'intérêt général du CREM, vous en déciderez, l'association appartient aux adhérents. »

Prise de parole n°80, adhérente : « mais du coup on est là pour quoi précisément ? car votre ODJ il parle juste de « est ce qu'on garde le bureau (président + trésorière) ou pas » mais là tu nous parles de voter des motions pour le CREM. Enfaite ce n'est pas clair, on est là pour quoi ? »

→ **Réponse Matthias ABDULLAH, président :** « Le discours est personnel car on présente la situation dans laquelle on est, ce qu'on ne veut pas faire ou nous paraît acceptable. On présente ce qui ne nous va pas, ce qu'on ne fera pas et si vous nous dites « on veut que vous le fassiez » alors que nous on ne veut pas, on laissera notre place à d'autres personnes qui seront en accord avec ça. »

GALA

Prise de parole n°80, adhérente : « je vois que le contrat (celui du gala) est sorti, mais nous n'avons pas le temps de l'étudier, là, tous ensemble. »

→ **Réponse Matthias ABDULLAH, président :** « je ne vous demande pas de l'étudier, je vous montre simplement quelques points rapidement qui posent un problème. »

Prise de parole n°93, adhérent : « si vous n'êtes pas d'accord avec le vote de l'ensemble des étudiants, pourquoi tu parles de partir directement du CREM ? »

→ **Réponse Matthias ABDULLAH, président :** « ce n'est pas le vote de l'ensemble des étudiants, mais celui du CA. Si j'estime que ça ne correspond pas à l'intérêt général, je vous questionne. Ça ne me va pas éthiquement et légalement donc je laisse ma place et d'autres gens le feront et ainsi l'asso continue. »

Prise de parole n°75, trésorière : « l'idée est d'exposer pourquoi on a des problèmes, pourquoi on n'est pas d'accord et ensuite pourquoi ça nous pousse à notre démission car honnêtement c'est devenu invivable comme situation. En termes de temps que ça nous prend, d'énergie qu'on perd, de chose à faire qui sont contre l'intérêt général du CREM. »

Sortie de Maëla COJEAN, adhérente, à 19h40. Faisant passer le nombre de votant à 134.

Prise de parole n°74, président : « pourquoi je refuse de signer ça ? le contrat est contradictoire. Le contrat nous engage. Il donne un montant soit 1 500€ HT et 1 800€ TTC, ça c'est bon c'est dans ce qui a été voté par le CA, « cette somme comprend la totalité des frais [...], et le client s'engage à prendre en charge la totalité des frais ainsi que l'organisation... », les 2 phrases sont contradictoires. Ça dit qu'on doit prendre en charge et ça dit que c'est compris dedans. Légalement ce contrat est interprétable comme on prend en charge les frais. C'est une précaution légale. »

Prise de parole n°80, adhérente : « mais là de toute manière le contrat, il y a un problème de légalité au sein même de ce dernier, donc ce n'est même pas une question de « est ce que le CA est d'accord ou pas », on ne peut pas être d'accord avec quelque chose où y'a un problème de légalité. Donc même s'il y a eu un vote du CA, il est caduc parce que le contrat n'est pas légal. »

Prise de parole n°130, CM Ski : « ce problème-là, on en a déjà fait le tour de nombreuses fois dans le CA, pourquoi nous on ne propose pas un contrat qu'on amène au prestataire ? Telles sont nos clauses, maintenant soit vous êtes d'accord soit vous ne l'êtes pas. »

Prise de parole n° 27 et 28, CM gala : « Nous allons répondre à tout ce qui a été dit. Premièrement le contrat est bien légal même si ce que Matthias et Tara ont dit peut-être understandable mais au niveau légal c'est bon, j'ai moi-même demandé à un avocat donc bien sûr nous ne faisons pas les choses juste pour donner des problèmes au CREM. Deuxièmement pour

répondre plus sur la phrase, ce n'est pas « le client s'engage à prendre en charge les frais » tous ces frais sont compris dans le cachet fixe, ce dernier étant non modifiable. Donc si on prend la phrase dans son bon sens c'est bien uniquement l'organisation du logement qui est à notre charge.

La venue des Guest est quelque chose de particulier, il estime que le contrat est clair. Je comprends que ce soit compliqué à comprendre, même si on le paye 1 800€, lui c'est son contrat, il ne faut pas lire la phrase comme ça nous arrange mais plutôt dans le sens où on ne prend en charge que le logement qui est compris lui dans le cachet fixe (1 8000€ TTC) ça ne pourra pas changer. Ce n'est qu'une question de syntaxe »

→ Question adhérente n°88 : « du coup si ce n'est qu'une question de syntaxe, pourquoi il ne change pas ? »

→ Prise de parole adhérente n°130 : « soit on s'accorde à signer quelque chose qui n'est pas très légal soit on ne travaille pas avec eux pour ne pas être bloqué. »

→ Prise de parole adhérent n°39 : « ce que je comprends c'est que le conflit au niveau budgétaire se situe au niveau du cachet fixe qui a déjà été amené TTC, validé par un avocat. Donc si un avocat atteste de ce petit conflit d'erreur de syntaxe se trouve dans un cachet fixe qui ne peut pas grossir, je ne vois pas où est le problème ? »

→ **Prise de parole adhérent, n°79** : « le prestataire demande uniquement 1 800€, rien de plus ? »

→ **Réponse n°28** : « oui, il n'y aura rien de plus. Ce sont des gens qui prennent à la base 3 à 4x plus, mais pour nous ils ne font pas se projet pour toucher de l'argent. Le projet leur plait, ils ne font vraiment pas ça pour l'argent. »

→ **Prise de parole adhérente, n°86** : « c'est qui les 3 personnes ? Et pourquoi 2 nuits ? »

→ **Réponse n°28** : « Bleu Mon Jules c'est une société artistique, donc ils viennent avec l'un de leur Guest un DJ qui mixte pendant toute la soirée. Ils viennent la veille pour l'installation de toute la salle avec leur déco et installer tout leur matériel. »

→ **Prise de parole n°28, CM gala** : « Nous avons eu 2 100€ de partenariats pour financer des projets pour le gala. Ça nous tenez vraiment à cœur de faire des projets en plus pour que le gala puisse être différent des années précédentes. Donc tous les nouveaux projets sont financés par les partenariats et non le CREM. »

→ **Prise de parole n°75, trésorière** : « l'ensemble des projets est financé par les partenaires supplémentaires. Le total du budget est de 3 350€ car avec de nouveaux prestataires musicaux le prix de la SACEM et la SPRE. »

→ **Prise de parole n°80, adhérente** : « on parle beaucoup de légalité mais pourquoi, le bureau, vous n'avez pas fait appel à la MACSF car ils peuvent vérifier ce genre de contrat ? »

→ **Réponse n°75** : « on leur a fait appel mais ça ne rentre pas dans leur domaine d'expertise. Eux c'est conseil juridique sur les problèmes plus matériels type inondations. »

Sortie de Lucas GIBERT, VP Reprographie, à 19h50. Faisant passer le nombre de votant à 133.

→ **Prise de parole n°131, adhérente** : « est ce que vous savez, honnêtement, pourquoi lui il ne veut pas changer la phrase alors qu'il n'y a qu'une seule phrase ? »

→ **Réponse n°28** : « je pense que pour lui c'est plus simple d'organisation. La phrase c'est juste pour dire qu'on s'occupe de l'organisation des logements. Mais pour le logement tout est réglé au domaine il y a des gîtes donc tout est déjà réservé. Il n'y aura pas de problème. Selon le prestataire la syntaxe que nous demandons revient au même et ne nécessite pas de changement. »

→ **Prise de parole n°109, adhérente** : « du coup juste avec la mention « le cachet fixe prend l'entièreté des frais » c'est bon ? On ne remet pas en cause la syntaxe de la phrase et on a terminé ? »

→ **Prise de parole n° 130, CM Ski** : « vous passez pour les lourds à demander sans cesse des modifications mais ça tient à 3 mots. S'ils ne veulent pas changer 3 mots c'est qu'il y a peut-être quelque chose derrière... Vous vous retrouvez bloqués alors qu'on sait que vous avez passé du temps sur le projet c'est trop bête pour 3 mots. »

une grande majorité de l'assemblée acquiesce les propos □

Rentrée Lucas GIBERT, VP Reprographie, à 19h55. Faisant passer le nombre de votant à 134.

→ **Réponse n°28** : « en soit je suis d'accord, hier je lui ai demandé. Après il m'a assuré qu'il n'y aurait pas de frais supplémentaires grâce au cachet fixe et que la ligne ne changerait rien. »

→ **Prise de parole n°88, adhérente** : « tu penses que tu as l'air chiant à lui demander mais c'est lui car à ne pas accepter c'est lui qui bloque tout. Comme Adèle a dit, c'est louche qu'il te dise que c'est pareil mais qu'il ne veuille pas changer ce détail. S'il ne veut pas changer c'est que ce n'est pas la même chose. »

→ **Prise de parole n°58, adhérent** : « si là le projet n'est pas n'est pas accepté, il n'y a pas de gala ? »

→ **Réponse n° 75** : « si, si, il y aura le gala mais juste sans Bleu Mon Jules »

→ **Prise de parole n°90, adhérente** : « quand on est professionnel, on fait des contrats on est dans l'obligation de remplir le contrat comme le client le demande donc je ne comprends pas pourquoi il s'oppose à ce changement de termes et en ça c'est

louché. Et là-dessus je peux comprendre que vous lui fassiez confiance mais nous on ne le connaît pas, on ne peut pas leur faire confiance. »

→ **Prise de parole n°3, CM Tutorat La Rochelle** : « le problème est qu'on doit passer à autre chose, on a compris il y a plusieurs problèmes. Je propose, et c'est mon avis d'ancien président, de trouver une solution tout de suite. Ce qu'il faut faire c'est réglé point par point ce qui pose un problème. Ce soir vous modifiez le contrat, vous leur renvoyez, il le signe comme selon lui il n'y a pas de souci, sauf s'il cache quelque chose. Il y a juste à modifier, nous, la ligne que l'on souhaite. »

→ **Prise de parole n°75, trésorière** : « il faut également la rubrique « riders » même si vous en prenez la charge comme ce n'est pas à la charge de l'association il ne peut pas apparaître dans le contrat. »

→ **Réponse n°27** : « je suis désolé mais c'est le but d'un Guest. C'est eux qui imposent un peu leur condition. Ce n'est pas modifiable à l'infini. »

→ **Prise de parole n°109, adhérente** : « je suis d'accord que votre projet Bleu Mon Jules vous tient à cœur, mais réalisez que dans cette assemblée je suis sûre qu'on préfère tous avoir un gala de manière générale sans être bloqué dans toutes nos démarches plutôt que vous restiez fixés sur votre prestataire. »

Sortie Lilly HERBILLON, adhérente, à 20h. Faisant passer le nombre de votant à 133. Cependant Lilly HERBILLON a fait procuration de son vote à Adèle MICHELY, CM Ski, gardant le nombre de votant à 134.

→ **Prise de parole n°107, adhérent** : « est ce qu'il serait envisageable de demander à quelqu'un dans le domaine juridique pour confirmer qu'il n'y a pas de vice caché dans le contrat permettant de ne pas renvoyer un nouveau contrat qui pourrait créer des tensions entre le prestataire et nous ? »

→ **Prise de parole n°4, CM Tutorat P2/D1** : « le problème ce n'est ni le thème ni autre chose, c'est juste que le CREM s'engage sur des choses présentées sur le contrat pour lesquelles le bureau n'est pas d'accord et juste pour se protéger et être sûr qu'on ait un contrat plus légalement sûr. »

→ **Prise de parole n°41, adhérent** : « la possibilité de prendre juridiquement quelqu'un qui si connaît pourrait être intéressant dans la mesure où nous proposer de nouveau un contrat qui pourrait le « vexer » et ainsi perdre son soutien. »

→ **Prise de parole n°86, adhérente** : « Tara a fait le gala il y a 2 ans, elle sait comment marche les contrats, elle y va au culot et ça marche. »

→ **Prise de parole n°3, CM Tutorat La Rochelle** : « Il faut qu'on vote un nouveau contrat, que nous mettons en forme maintenant, on leur renvoie signer, eux le signe s'ils sont d'accord et s'ils ne le sont pas on prendra une décision ultérieurement. »

→ **Prise de parole n°19, CM Tutorat P2/D1** : « Avant de voter je tiens à préciser, ce n'est pas pour défendre Bleu Mon Jules ou les LE GAL, mais le contrat ça fait 1 semaine que vous l'avez envoyé, une semaine que le bureau demande des changements sans être précis dans ce qui est demandé. Deuxièmement, je crois que vous 2, il y a 4/5 jours vous avez vu de nouvelle chose que vous avez aussi demandé de changer. On dirait juste que vous n'avez pas lu le contrat avant, donc faut être d'accord sur le fait que Bleu Mon Jules, il n'est pas borné, il n'est pas têtue, il a déjà essayé de changer plusieurs fois les phrases. Je veux juste signaler à l'assemblée que quand même Bleu Mon Jules est investi dans le fait de faire des compromis. »

Sortie Louis FLICHT, Louise PRODHOMME BREDoux + Lou LE MÉTEIL, adhérent et adhérentes, à 20h10. Faisant passer le nombre de votant à 131. Cependant Louise PRODHOMME BREDoux a fait procuration de son vote à Dorian TRIPONEL, CM Tutorat La Rochelle, faisant passer le nombre de votant à 132.

Sortie Léonore SALLES, adhérente, à 20h11. Faisant passer le nombre de votant à 131

Vote de la motion :

« Le CREM signera le contrat avec la société JAVA BLEU, pour un montant de 1 500€ HT (1 800€ TTC), avec le retrait de toute mention de frais d'hébergement (« cette somme comprend la totalité des frais

Détails : le client s'engage à PEC la totalité des frais ainsi que l'organisation des logements nécessaires pour 3 personnes pour 2 nuits du 7 au 9 mars 2025. Le cachet fixe comprend les frais liés aux logements et aux déplacements de la société JAVA BLEU. ») ainsi que les frais riders.

→ Le client s'engage à PEC le cachet fixe d'un montant de 1 500€ HT (1 800€ TTC) comprenant la totalité des frais ainsi que l'organisation de l'hébergement.

La commission électorale a révélé pour le vote de la motion :

Nombre de participants : 131	Pour : 131
	Abstention : 0
	NPPV : 0
	Contre : 0

La motion est adoptée à l'unanimité

Sortie Angela NAUDIN, Léna STERLIN, Maïwenn LARCHER, adhérentes ; Enora GOUZIEN (+ procuration Emmanuelle MOINET), CM Tutorat Infirmier, à 20h15. Faisant passer le nombre de votant à 128. Cependant Léna STERLIN et Maïween LARCHER ont fait procuration de leur vote à Dorian TRIPONEL, CM Tutorat La Rochelle, faisant passer le nombre de votant à 128.

PROBLÈME GI CA :

→ **Prise de parole n°75, trésorière :** « Globalement ce qui remonte de notre expérience au sein du bureau restreint c'est que la situation actuelle avec le CA est devenue invivable. Je dis le CA de manière globale mais cela ne veut pas dire que tous les pôles sont visés. Cependant le fait de devoir ramer comme ça pour tout, que ce soit avec vous ou avec les autres pôles, on demande que les choses soient faites une fois, une deuxième fois puis une troisième fois mais il ne se passe rien derrière, devoir pallier les manquements de certains car quand on tient à son travail et l'asso quand quelque chose n'est pas fait on est obligé de venir compenser ce manque et c'est ce que nous avons mis dans le contexte de l'AG. On ne peut pas laisser le CREM aller dans le mur. Quand je vois que quelque ne fonctionne pas, je vais essayer d'aller aider par ci et puis par-là, mais arrivé à un moment ça m'épuise et donc actuellement je suis arrivé à un stade où je suis absolument épuisé par le fonctionnement actuel du CA, je n'ai plus envie d'être là, je n'ai aucune envie de continuer comme ça et d'un point de vue purement associatif je pense que si le pôle trésorerie est laissé c'est une catastrophe pour le CREM. Cependant la personne que je suis également, n'a plus envie d'être là pour toutes ces raisons citées et en fait je ne peux pas continuer à exercer mon poste dans ces conditions là et je n'ai pas envie de démissionner pour le bien-être de l'asso mais pour le mien je pense qu'on atteint un niveau où c'est nécessaire. Donc l'idée, on a discuté avant l'AG, est de voir si on peut trouver un compromis avec l'AG, voir ce qui est possible de faire sinon se taire. »

Départ Éléa TEIXEIRA, Océane MILIN, Violette DUMONT, adhérentes ; Lucas ROY et Lisa MOREAUX, VP TSE, à 20h18. Faisant passer le nombre de votant à 123. Cependant Éléa TEIXEIRA, Océane MILIN, Violette DUMONT, Lucas ROY et Lisa MOREAUX ont fait procuration de leur vote à Dorian TRIPONEL, CM Tutorat La Rochelle, conservant le nombre de votant à 128.

→ **Prise de parole n°59, VP ANEMF :** « La motion que vous vouliez faire adoptée, peux-tu expliquer les différents points et pourquoi on changerait quelque chose ? »

→ **Réponse n°75 :** « Oui bien sûr, on va vous expliquer pourquoi on a proposé ça. Premièrement, « établir les fiches de postes des VP à l'appui de leur travail préparatoire effectué en début de mandat. », c'est une demande du bureau faite au CA où nous avons demandé de réaliser des fiches de postes pour détailler ce qu'il y a à faire, en quoi consiste son poste, quoi faire à quel moment. Et l'idée était d'établir avec eux ces fiches de postes pour qu'on soit sûr qu'il y ait tout dedans car le travail d'un CM ou d'un VP serait encadré par cette fiche et donc si quelqu'un manque à ses missions et nous dit que « non ce n'est pas à moi de le faire » cela nous permettrait d'éviter qu'on pallie les manquements de chacun et cela permettrait de s'assurer que le CM ou VP soit obligé de le faire comme c'est sa mission. »

Départ Lola JAYLE, Antonia SCUTA, Axelle GUIGNET, adhérente, à 20h21. Faisant passer le nombre de votant à 125.

Départ de Sophie SIBILLEAU, salariée du CREM.

Entrée Léonore SALLES, adhérente, à 20h21. Faisant passer le nombre de votant à 126.

Sortie Colombe MARTIGNY (+ procuration Isaure MARTIGNY), adhérentes, à 20h21. Faisant passer le nombre de votant à 124.

→ **Prise de parole n°59, VP ANEMF :** « et après que vous ayez ça, qu'est-ce que vous pouvez faire comme sanction ? »

→ **Réponse n°75 :** « Oui, du coup le deuxième point était là. L'idée est de pouvoir exposer le problème au CA, le confronter sur les faits et selon les manquements trouver quelqu'un qui saura relever les missions à ta place. »

→ **Prise de parole n°83, adhérent :** « qu'est-ce que vous entendez par « avis du CA » ? Est-ce que c'est juste un avis consultatif ou c'est un vote ? »

→ **Réponse n°75 :** « Ça serait un avis »

→ **Prise de parole n°109, adhérente :** « la raison pour laquelle il y a 4 ans maintenant, ils ont réduit le bureau restreint qui était de quasi-sept, c'était pour éviter qu'ils prennent des décisions tout seul donc si à 3 vous prenez des décisions qu'entre vous pour ce genre de chose c'est ce qui peut nous faire peur. »

→ **Prise de parole n°130, CM ski :** « je vais revenir sur ce que j'ai déjà lors de notre réunion mais pour moi ce problème tient juste à de la formation des pôles. Donc forcément quand tu arrives au CREM uniquement en te disant que ça à l'air cool bah peut-être que tu n'as jamais fait d'associatif et tu ne sais pas vraiment comment ça fonctionne et c'est normal... surtout quand tu reprends un poste où il y a une grosse charge de travail.

→ **Réponse n°75 :** « ça il n'y a pas de problème, mais là le souci qu'on a c'est qu'avec certain pôle quand on dit ce qu'il y a à faire car ils ne savent pas faire et bah ça n'est même pas fait. »

→ **Prise de parole n°39, adhérent :** « j'aimerais soulever un point, plus sur la forme que ça prend. C'est un peu paradoxal d'avoir pendant 1h30 un discours qui est que vous en avez marre et voulez partir et là demander d'avoir les pleins pouvoirs. Je pense que pour gérer un organisme il faut avoir un minimum de pragmatisme et ça nous a bien prouvé depuis le début que ce pragmatisme a été mis de côté et qu'il y avait beaucoup d'implication personnelle. Donner les pleins pouvoirs à des personnes qui en ont ras la casquette, revient à laisser penser que comme en à parler Nathan que les avis vont juste être balayés et non pris en compte car vous avez une vision d'une vision que vous voulez, qui est personnelle, et qui ne prend pas en compte l'avis du bureau. »

→ **Réponse n°74** : « Il est vrai qu'il n'est pas acceptable les pleins pouvoir et ce n'est absolument pas ce qu'on vous présente. Ce n'est pas du personnel dans notre cas, c'est pour remédier au fait que le minimum qui doit être fait n'est pas fait. »

→ **Réponse n°39** : « C'est une association, vous êtes le bureau, vous avez la majorité des informations, vous avez des projets qu'on entend mais au bout d'un moment on ne peut pas vous laissez l'option de si personne ne veut vous obéir bah vous pouvez virer qui vous voulez et quand vous voulez. »

→ **Réponse n°74** : « Ce n'est pas une question de nous obéir ou quoi, l'association à des statuts, si le travail n'est pas fait le CA a le droit de me mettre dehors. »

Départ Lola CHUNIAUD, adhérente, à 20h32. Faisant passer le nombre de votant à 123.

→ **Prise de parole n°130, CM Ski** : « ce qui est dérangeant avec cette proposition c'est que la décision finale revienne au BR. Relever de ses fonctions un VP ou un CM parce qu'il ne fait pas son job, pourquoi pas, mais pourquoi ça serait à vous 3 de décider et uniquement vous 3. Dans votre motion vous dites « après avis obligatoire du CA », oui mais peu importe ce que le CA dit vous aurez le dernier et même si vous êtes contre l'avis obligatoire du CA, cet avis ne servira pas. »

→ **Prise de parole n°49, VP ANEMF** : « ce ne sont pas les pleins pouvoirs, les statuts détaillent de nombreuses choses et les encadrent. »

→ **Prise de parole n°111, VP Santé publique** : « est-ce qu'en l'état actuel de ce que vous demandez c'est dans l'idée juste pouvoir si en effet quelqu'un manque de volonté ou ne fait pas son travail vous pouvez le destituer ou prendre une sanction ou vous pourriez être en mesure dès qu'une décision est prise par le CA la réfuter ? »

→ **Réponse n°75** : « Non, on n'a pas mis la motion dans ce sens. C'est surtout dans l'idée où si on estime qu'une décision mais cruellement en danger l'association pouvoir ne pas signer un devis ou réaliser tel ou tel projet même s'il est voté. »

→ **Prise de parole n°90** : « En quoi quand vous avez un souci avec un membre du CA, la décision pourrait être largement discuter avec le CA et qu'à la fin les avis du CA ne soient pas simplement consultatifs mais qu'il puisse voter avec vous. Ça permet que vous n'ayez pas les pleins pouvoirs car ce sont des choses qui font peur. »

→ **Prise de parole n°3, CM Tutorat La Rochelle** : « le problème n'existe pas car dans les faits, je ne sais plus si c'est dans le règlement intérieur ou les statuts mais c'est cadré. Il n'y a pas besoin de faire un vote de confiance ou quoi, c'est juste si actuellement au sein du CA il y a un problème on fait l'équivalent d'une section disciplinaire et donc c'est par vote et non par avis que les décisions sont prises. On sait maintenant, on l'a vu dans la première partie de soirée et au cours de l'AG, qu'il y a des problèmes de communication au sein du CREM. Il n'y a pas de vote de confiance à faire, la confiance on l'a déjà en vous, c'est juste au sein du CA de travailler ensemble sur la communication, à former ceux qui ont peut-être un manque de connaissance et/ou compétences et si vraiment au bout de toutes ces mesures il y a encore un problème là on prendra une décision tous ensemble le CA pour aller de l'avant. Votre démission couterait bien plus à l'asso que ce que vous pensez. Ce n'est pas 2 bandes de potes « rivaux » le CREM c'est le tutorat, les partenariats, la reprographie, l'animation des étudiants, votre démission serait très dangereuse. »

→ **Prise de parole n°58, adhérent** : « pourquoi vous souhaiteriez que les décisions finales vous reviennent qu'à vous 3 et non plus au CA ? »

→ **Réponse n°75** : « parce qu'on a constaté que récemment au sein du CA il y avait des « bandes de potes » et c'est très cool d'avoir un CA qui s'entende bien mais du coup le problème c'est qu'on ne veut pas de mettre à dos les copains et on n'ose pas voter contre les projets des copains même s'ils nous paraissent mauvais. »

→ **Réponse n°130** : « je pense que quand tu parles de la « bande de pote » j'en fais partie, comme les CM ski, la repro, les CM gala, etc... honnêtement dans le CA il y a beaucoup de gens où ça va faire au moins 2 ans qu'ils sont dans le CA, ce sont des gens qui sont là pour l'amour de l'associatif et si on était là uniquement pour rincer nos potes ça se saurait et le CREM ne serait pas comme ça. »

→ **Prise de parole n°62, adhérent** : « pour revenir sur le problème de compétence, il serait intéressant de proposer un système de pioutage qui est déjà en place dans de nombreuses corpo et cela pour résoudre de nombreux problèmes. »

→ **Prise de parole n°4, CM Tutorat P2/D1** : « le système de pioutage est une bonne idée cependant ici notre passation se fait en fin septembre donc ça ne passe pas car les gens ont déjà commencé l'année. On a tenté l'année dernière à la repro où des personnes avaient fait PM pour essayer et finalement ils ne se sont pas présentés ni même intéressés au poste cette année. Donc ça ne serait à rien de former inutilement des gens sur des missions ± importantes pour qu'elles ne soient potentiellement pas repris derrières. Après pour le souci de copinage au sein du CA, globalement les gens incluent dans le groupe ce sont des CM donc qui n'ont pas un droit de vote, oui on émet un avis qui peut être entendus par les VP mais on ne va pas émettre l'avis des personnes qui elles n'osent pas s'exprimer. Si tu es contre une idée et que tu n'arrives pas à la faire entendre malheureusement ce n'est pas notre souci, on ne peut rien y faire, donc à chacun à réussir à s'imposer et dire ce qu'il pense. On fait de l'associatif de bon cœur, comme disait Adèle ça fait pour certains leur 2^{ème} mandat ça prouve bien notre engagement envers l'asso. Si on voulait juste avoir le CREM en mode plein pouvoir on aurait pris la présidence, le secrétariat et la trésorerie. »

Sortie Léo JEAN, adhérent, à 20h45. Faisant passer le nombre de votant à 122.

→ **Prise de parole n°60, VP Tutorat** : « j'ai peur aussi pour vous dans le sens où si jamais on vous donne le vote de confiance, on parle depuis tout à l'heure d'une ambiance au sein du CA qui est relativement tendue, imaginez si on vous donne ce pouvoir, l'image que vous allez avoir au sein du CA, elle va être délétère pour tout. »

→ **Prise de parole n°16, VP Animation** : « peu importe pourquoi vous avez écrit la motion, la telle qu'elle est, si elle est adoptée, vous avez les pleins pouvoirs, c'est un fait. Ça va forcément amener à des dérives que ce soit sous votre mandat ou les futurs. »

→ **Prise de parole n°74 et 75, président et trésorière** : « le point surtout après tout ça, que la motion soit modifiée ou pas c'est que vous proposez quoi pour que nous ça se passe mieux ? Il y a des personnes au sein du CA, et ce n'est que mon avis (n°74), qui défendent uniquement des intérêts personnels et ne pensent pas au bien de l'asso. »

→ **Prise de parole Thierry DE NADAI, VP Réseau et Formation à l'AFEP** : « le but là n'est pas de faire un procès de qui que ce soit. Il faut que les choses soient dites mais restes internes au CA. L'AG n'a pas besoin de savoir toutes les tensions qu'il y a au sein même du CA, mais doit savoir si elle fait confiance au bureau. En France, le poste de la présidence et de la trésorerie sont les 2 représentants légaux de l'associatif et donc répressibles pénalement. Dans n'importe quelles autres associations, de toute manière, ces 2 postes ont les derniers mots. Là c'est juste que dans vos statuts ce n'est pas le cas car c'est le CA qui décide, et qu'actuellement ça leur impose une charge mentale qui est apriori énorme. Le fait de s'opposer à des choses qui peuvent mettre en danger la pérennité de l'association est normalement le cas dans tout. La volonté du BR n'est pas de dire qu'ils veulent les pleins pouvoirs et d'accepter uniquement ce qui leur fait plaisir mais plutôt que si ce sont des choses qui peuvent les mettre en danger ils peuvent avoir le fin mot dessus. »

Entrée Léo JEAN, adhérent, à 20h47. Faisant passer le nombre de votant 123.

→ **Prise de parole n°49, VP ANEMF** : « moi j'ai peur que si l'on fait un système de vote avec les VP tout ça, sans parler du truc de copinage et tout, mais est ce qu'on va réussir à se mettre à la place du bureau, comprendre leur charge mentale et toutes les choses sur lesquelles ils peuvent être réprimandables ? Comment on garantit qu'on va réussir à se mettre à leur place et qu'on votera pour le bien de l'asso. »

→ **Prise de parole n°130, CM Ski** : « cela prouve bien que tout vient d'un souci de communication. Il y a eu ces derniers temps un dialogue de sourd entre le BR et des pôles. Chaque personne se braquait et ne voulait pas entendre l'avis de l'autre, qu'il soit sensé ou pas, et c'est là que tout pose des problèmes. »

→ **Prise de parole n°111, VP Santé publique** : « dans les solutions, ça rejoint ce qu'a dit Thierry, on pourrait en CA exposer vos soucis du BR car nous on n'est pas au courant de tout et ça permettrait peut-être d'améliorer la compréhension de certaines choses. »

Sortie de Joshuah DIPAKWET, Irénée LEYMARIE et Romane NIOULET, adhérent et adhérentes, à 20h50. Faisant passer le nombre de votant à 120. Cependant Romane NIOULET a fait procuration de son vote à Adèle MICHELY, CM Ski, faisant passer le nombre de votant à 121.

→ **Prise de parole n°27, CM Gala** : « est-ce que le désaccord sur le contrat qu'on a eu, vous a amené à rédiger cette motion pour nous ? »

→ **Réponse n°74** : « Non, il n'y a pas que ça, il y a d'autres soucis qui nous ont poussé à cette décision. »

→ **Prise de parole Thierry DE NADAI, VP Réseau et Formation à l'AFEP** : « Globalement le système du CA, tel qu'il est défini, et comment les personnes travaillent entre elles, imposent une charge mentale considérable au BR. Ce que je proposais est de reporter ce vote à une date ultérieure permettant de laisser le temps au CA de trouver une solution durable pour alléger la charge de travail du BR. »

→ **Prise de parole n°130, CM Ski** : « est-ce que, vous, vous avez une proposition à nous proposer ? Mais une solution de discussion, autre qu'une solution extrême en mode « là j'en ai marre je m'en vais ». Car nous nous exposons un problème qui certes est présent et on le voit mais il arrive pour nous sans trop de contexte, sans savoir réellement comment on en est arrivé à là et donc c'est un peu monté dans les tours et on n'arrive pas à prendre de décisions. On aimerait comprendre ce que vous vivez, pour pouvoir vous aider. »

→ **Prise de parole n°109, adhérente** : « si vous n'en pouvez plus et que vous êtes à bout et qu'on doit voter ce soir, est ce que le fait qu'on vote « pour » à la motion va vous soulager sur la charge mentale et de travail dès ce soir ? Pas forcément je pense. Il est donc nécessaire de trouver une solution durable comme le disait Adèle »

→ **Prise de parole n°3, CM Tutorat La Rochelle** : « je propose d'annuler le vote de la motion pour ce soir, de temporiser un peu sur une à deux semaines, pendant ce temps-là en interne on a des réunions entre nous pour exposer tous les problèmes et au bout de ce temps on voit si votre décision est prise et ça laisse également le temps aux personnes qui seraient potentiellement intéressées par la présidence et/ou la trésorerie de réfléchir à leur candidature. »

→ **Prise de parole n°130, CM Ski** : « est-ce qu'il y aurait une possibilité de redistribution des tâches ? »

→ **Réponse n°74** : « oui ça peut se faire en fonction de la charge de travail de chacun et ceux qui veulent. »

Sortie Yassine MEDAGHRI ALAOUI, VP Communication, à 21h. Faisant passer le nombre de votant à 120

→ **Prise de parole n°60, VP Tutorat** : « Le but n'est pas de vous forcer à rester mais surtout de comprendre la position dans laquelle vous êtes. Est-ce que vous ne pensez pas que comme on le dit, de tenter un dernier truc de communication pour que si ça se termine par l'issue où vous démissionnez certes ça sera le cas mais on aura tout essayé pour faire en sorte de sauver les meubles. Au moins le tenter, comme ça on n'aura pas de regrets. »

Vote de la motion :

“ Nous sollicitons votre confiance, en autorisant le bureau, dans sa composition actuelle et jusqu'aux prochaines élections à :

- Établir les fiches de postes des VP et CM, à l'appui de leur travail préparatoire effectué en début de mandat.

Éviter « ce n'est pas mon problème, ce n'est pas mon travail, débrouillez-vous ».

- Pouvoir, après avis obligatoire du CA, relever de ses fonctions un VP ou CM qui n'effectue pas ses missions minimales.

Les études sont prioritaires, néanmoins un minimum vital est nécessaire pour assurer la pérennité de l'association.

- Pouvoir, si elle s'oppose à l'intérêt général, à une gestion raisonnable ou à la pérennité de l'association, ne pas appliquer, partiellement ou totalement, une décision du CA.

En conséquence, le bureau s'engage à :

- Poursuivre les objectifs du CREM, dans l'intérêt des adhérents, tels que définis à l'article 2 des statuts.
- En cas de désaccord de l'assemblée générale, afin de permettre aux adhérents de choisir un bureau en accord avec le futur qu'ils souhaitent pour l'association, présenter la démission immédiate et inconditionnelle de son président et de sa trésorière. »

La commission électorale a révélé pour le vote de la motion :

Nombre de participants : 120	Pour : 2
	Abstention : 30
	NPPV : 75
	Contre : 13

La motion est reportée.

Sortie de Jérémie GOURJAULT, Oscar MAZET, Lison BUSHELL, PHAMISITH Enzo, LINDERBERGER Yasmine, Sami TADJ, Antoine SARRAZIN, Joe BOUTROS, (+ Albane MONAT + Juliette VICTOR + Domitille GUITTON + Marine GIRAUD + Louise DOUNIES), Bastien VENAULT, (+ Antoine SEM), Nuraddin AABD, Mohamed DIARRA (+ Albane TAILHARDAT + Line CHEDOZEAU), Amaury PICAUD, adhérents et adhérentes ; Stanislas LE GAL, (+ MCHEIK Wassim + Vincent PATUREAU + Solveig RIGAUT + Héroïse BÉCOT + Ayrald Maurin), Nicolas LE GAL, (+ Mathilde BOUCHET + Victoria WALCZAK + Clovis BOUQUET-MOINE), CM Gala ; Remi Cantini, (+ Guillemette CANTINI + Simon LOPEZ), VP Animation, à 21h05. Faisant passer le nombre de votant à 87. Cependant Yasmine LINDERBERGER a fait procuration de son vote à Aubin MERCERON, secrétaire, faisant passer le nombre de votant à 88
Sortie Emma HENRY, VP Tutorat, à 21h06. Faisant passer le nombre de votant à 87.

→ **Prise de parole n°74, président** : « Moi ce que je vous suggère c'est ma démission en direct. Si vous la voulez, vous pouvez la voter. »

→ **Prise de parole n°130, CM Ski** : « Si tu veux démissionner maintenant tu n'as pas besoin de l'AG pour le faire. Si tu soumetts une motion indiquant ton départ c'est qu'au fond tu n'as plus envie d'être président. Du moins c'est comme ça que je le perçois ? »

→ **Prise de parole n°74, président** : « L'idée était de dire qu'avec cette nouvelle motion ça serait uniquement ma démission et non la mienne liée à Tara. Si vous voulez un renouvellement partiel du bureau, vous pouvez vous passer uniquement de moi. »

→ **Prise de parole n°115, VP Santé publique** : « Si on discute ça peut changer grandement les choses. Mais si tu veux vraiment partir maintenant notre vote n'aura pas de valeur. On veut malgré tout garder un président. »

Matthias ABDULLAH, président, clôture l'AGE à 21h13.